



Grippe A : les personnels en attente d'informations



> A L'ISSUE D'UNE RÉUNION DE LA CELLULE MINISTÉRIELLE DE CRISE et des correspondants académiques « *pandémie grippale* », Luc Chatel a précisé les différents éléments du plan de prévention qu'il souhaite mettre en œuvre, dès la rentrée, dans l'éducation nationale.

Pour le SE-UNSA, cette grave question de santé publique doit évidemment être traitée avec sérieux et efficacité. Et cela d'autant que dans sa lettre aux Recteurs, le ministre précise « *que nous sommes au début d'une phase de circulation virale active au sein de la population scolaire* ».

Mobilisation et vigilance d'une part, formation et information d'autre part sont indispensables pour faire face efficacement à une telle situation.

Si les annonces faites à destination de l'opinion publique et des familles sont de nature à favoriser une prise de conscience et une vigilance collective, pour le SE-UNSA la partie de ce plan qui concerne les personnels enseignants — mais aussi tous ceux qui travaillent dans les écoles et les établissements — est en l'état trop succincte.

Hormis les « *gestes barrières* » précisés dans la circulaire de la DGESCO en appui de la campagne de l'INPES, de nombreuses questions restent en suspens :

- Les conditions de prise en charge des élèves présentant des symptômes grippaux ;

- Le matériel de protection mis à disposition des enseignants et des élèves (masques...) ;
- Les procédures de vaccination éventuelle ;
- Les conditions de l'organisation de la continuité administrative (permanences, ligne téléphonique ...) ;
- Les conditions de l'organisation de la continuité pédagogique (modalités et contenu des programmes diffusés, enseignants référents, liens avec les élèves et leurs familles....).

Les enseignants attendent des réponses concrètes et pragmatiques à ces questions pour que, dès la rentrée, les procédures soient clairement appréhendées par l'ensemble de la communauté éducative.

Pour le SE-UNSA, les réunions de prérentrée peuvent être un moment opportun pour traiter ces sujets. Dans le même temps, il nous semble urgent de réunir le Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel ainsi que les CHS locaux.

Philippe Decagny

Les annonces du ministre

Vous trouverez sur le site du ministère :

- **le dossier de presse :**
<http://www.education.gouv.fr/cid45588/grippe-a-dispositif-de-prevention-pour-la-rentree-scolaire.html>
- **le dispositif du ministère :**
<http://www.education.gouv.fr/cid24881/info-grippe.html>

Les principales mesures concernent :

- la diffusion aux recteurs d'une note fin juillet qui concerne la continuité éducative à préparer de façon différente dans les écoles et les établissements du second degré

- **écoles :** "continuité administrative légère", la continuité pédagogique étant assurée par la diffusion de programmes ;
- **Établissements du second degré :** plan de continuité administrative et pédagogique (BO du 18 décembre 2008).

- la diffusion de consignes comportementales, "*gestes barrières*", qui fait l'objet d'une instruction pédagogique en direction des écoles et des établissements (lavage des mains...).

- l'éventualité de cas groupés de grippe et les conditions de fermeture des écoles ou établissements sous la responsabilité des préfets.

- l'éventualité d'un niveau de pandémie nécessitant des mesures plus globales.

Une brochure est prête à diffuser aux parents.